



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2021

L'an deux mille-vingt et un, le douze février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel – BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François – JACQUET Serge - JOUAIN Céline – MAGDELAINE Martial - Sacha NICOLIN - NOUNGA Dany - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe VEURIOT Stéphanie

Absent excusé : Néant

Secrétaire : Sacha NICOLIN

Membres exercice = 15 – Présents = 15 – Votants = 15

Convocation : 05/02/2021 – Affichage 17/02/2021

Autre invité présent : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement

Le compte rendu de la séance du 08 décembre 2020 est approuvé avec une demande de précision de la part de Dany NOUNGA par rapport à la ligne de trésorerie votée. Le Maire indique qu'il s'agit d'une ligne de trésorerie pour le foyer qui existe depuis 2017. Elle est nécessaire pour combler le décalage entre le versement des salaires qui précèdent l'encaissement des loyers des résidents.

SCOLARISATION DES ENFANTS

Les frais de scolarité élevés et en progression constante réclamés par JURA NORD (entre 2017 et 2019 : + 15 % de charges à caractère général, + 7 % de charges de personnel, + 30 % opérations d'ordre et + 23 % de charges financières), ont conduit plusieurs communes qui les contestent, à ne pas les payer et à demander l'arbitrage du Préfet, lequel n'a toujours pas fait part de sa décision.

L'acompte de 15 000 € proposé en fin d'année par la commune de MOISSEY en signe de bonne volonté a été refusé par JURA NORD qui a pris une délibération le 17 décembre 2020 (à l'unanimité moins 2 abstentions) pour se retirer du RPI du Mont Guérin.

A l'heure actuelle, la commune de MOISSEY a la compétence scolaire et dispose d'une école primaire accueillant les classes de CM 1 – CM2, CE 1 et CE 2 dans le cadre du RPI du Mont Guérin composé par les communes de PEINTRE, POINTRE, FRASNE-LES-MEULIERES et MOISSEY qui appartiennent à la communauté d'agglomération du Grand Dole et OFFLANGES, MONTMIREY-LA-VILLE et MONTMIREY-LE-CHATEAU qui appartiennent à la Communauté de JURA NORD.

Elle dispose du plus important nombre d'élèves et permet des effectifs suffisants pour maintenir les classes.

Le Maire présente au conseil municipal 3 scénarios possibles pour l'organisation des écoles compte-tenu de la décision de la communauté de Communes JURA NORD.

Scénario 1

3 classes à Moissey (ajout d'un niveau maternel à Moissey) : arguments : Moissey a le plus d'élèves / 8 logements en cours d'aménagement - constructions à venir

Le plus : plus de transports pour les enfants de Moissey, gestion, maîtrise et diminution des coûts de fonctionnement, conforter la présence de l'école primaire à Moissey

Le moins : environ 10 000 euros d'investissement (tables, chaises, aménagements classe et sanitaires, fournitures), 2 classes de trois niveaux dont la maternelle, 1 classe à 2 niveaux

Scénario 2

Moissey idem + maternelle à Menotey :

Le plus : diminution des frais de scolarité, permet de sauver une école sur le RPI de Menotey (Chevigny ou Gredisans)

Le moins : temps de transports ?

Scénario 3

Même situation qu'aujourd'hui

Contexte : frais de scolarité élevés, en progression forte chaque année, sous tutelle de Jura-Nord

Incertitude sur l'avenir du pôle de Montmirey la Ville (Dammartin, effectifs en diminution, 166 élèves à la rentrée 2021 soit 20,75/classe) fort risque de suppression de classe et voir recentrer les enfants des 2 Montmirey et Offlanges (Jura Nord) sur Dammartin ????

Jura Nord a supprimé l'extra-scolaire sur Montmirey la Ville sans nous consulter.

Axe pour diminuer frais : CM1-CM2 tous les élèves à Moissey -

CE1-CE2 enfants de Moissey - Peintre - Frasne - Peintre à Moissey

CP et maternelle à Montmirey

sous réserve d'accord

Suite au débat où chacun a pu exprimer son point de vue et envisager concrètement les diverses propositions, le Maire invite le conseil municipal à délibérer. Après vote, avec 11 voix pour et 4 contre, le conseil municipal décide de retenir l'option n° 1 avec 3 classes à MOISSEY dont une classe maternelle.

Ce choix satisfait globalement le Maire, reste à obtenir l'accord de l'Education Nationale. Les effectifs ne posent pas de problème, Il faudra cependant concrétiser l'investissement en peu de temps d'ici la prochaine rentrée 2021/2022. L'école maternelle serait installée dans le bâtiment de la poste, libéré par la Maison France Services.

Stéphanie VEURIOT et Céline BERNOUX tiennent à expliquer leur démarche auprès des parents d'élèves suite au courrier d'information qui leur a été adressé sur l'avenir du RPI par les représentants des parents d'élèves et l'APE. C'est dans un souci de collecte d'informations auprès des parents qu'elles ont agi, même si elles n'ont pas obtenu beaucoup de réponses, et surtout sans aucune volonté d'évincer la commune.

Le Maire indique que leur fonction de conseillères municipales aurait dû les inciter à prendre des renseignements en amont avant d'intervenir.

DEMANDES DE SUBVENTIONS MAISON FRANCE SERVICES

Le Maire communique au conseil municipal les devis reçus par le cabinet d'étude BOUDIER pour les travaux d'aménagement de la Maison France Services, pour un montant de 50 941.70 € (ce qui est inférieur au montant auparavant estimé, qui était de 58 000 €).

• COINCENOT.	Menuiserie	5 418.10 €
•	Menuiserie	3 076.10 €
• ZANETTI	Electricité	17 720.00 €
• MARTIN	Plâtrerie Peinture	18 998.26 €
• MATA	Plomberie Chauffage Sanitaires	5 729.24 €

Ce sont ces devis qui serviront à déposer les demandes de subvention auprès du GRAND DOLE dans le cadre des fonds de concours et auprès de la Région dans le dispositif ENVI

Le début des travaux est prévu début mars avec une fin de travaux souhaitée au 30/06/2021, surtout s'il faut aménager la poste pour accueillir la maternelle.

La Poste sera quant à elle transférée dans la Maison France Services, elle deviendra alors Agence postale avec des services rendus quasiment identiques et une plage horaire plus importante. Deux agents communaux seront recrutés dans les prochaines semaines.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR DU FOYER LOGEMENT

Le Maire indique au conseil municipal que le contrat du Directeur du Foyer logement arrive à expiration le 28/02/2021. Conclu pour une durée de 3 ans, il est possible de le renouveler pour une période de 3 ans supplémentaire, et ensuite de le concrétiser en Contrat à Durée Indéterminée, ce qui est impossible à l'heure actuelle. Il donne la parole au Directeur du Foyer logement et l'invite à exprimer ses souhaits par rapport à l'évolution de son poste.

Nicolas THABARD, conscient du fait que l'objectif de remplissage n'est pas atteint, indique que la gestion du personnel et la logistique appliquée au Foyer l'occupe énormément, sans compter la gestion du flash info, du panneau d'information numérique et du site internet de MOISSEY.

Estimant que le salaire actuel de son poste de directeur de foyer logement avec un budget de 650 000 €, la gestion de 12 employés et ses heures de présence effective dans l'établissement n'est pas à la hauteur de sa tâche, il sollicite une augmentation de 400 € net par mois. Il quitte la salle de séance pendant les débats.

Le conseil municipal estime qu'il est difficile de répondre favorablement à une augmentation de salaire de 20 % compte tenu des résultats financiers en déficit, mais est d'accord pour une augmentation partielle de + 250 € net par mois. D'autant plus que l'avenir du poste va évoluer vers plus de tâches administratives au niveau du secrétariat de la Mairie, la gestion de la Maison France Services d'abord puis d'autres missions à l'avenir.

Le Conseil municipal met en garde le Maire afin de ne pas trop surcharger de travail le Directeur en lui confiant trop de missions. Martial MAGDELAINE qui fait partie de la commission communication propose son aide à la rédaction des articles du bulletin. Le Maire l'invite à se rapprocher de Nicolas.

Le conseil municipal donne également un accord de principe à la proposition de Benoît RACINE de créer en décembre prochain une prime variable avec palier en fonction du taux d'occupation du Foyer logement, à verser en fin d'année, dont les modalités financières restent à définir et qui pourrait constituer une réelle incitation financière. L'objectif étant que le foyer logement soit proche d'un taux de 100 % d'occupation et de recettes.

Un nouveau contrat sera proposé sur les mêmes bases que celui créé en 2018 avec un salaire calculé au niveau du 9^{ème} échelon d'attaché territorial, indice brut 732 majoré 605 pour tenir compte de l'augmentation ci-dessus.

Unanimité du Conseil municipal, moins une voix, celle de Stéphanie VEURIOT qui n'a pas pris part au vote.

Nicolas THABARD remercie le conseil municipal pour sa confiance renouvelée.

QUESTIONS DIVERSES

VIDÉOPROTECTION : Le conseil municipal prend connaissance de l'avant-projet de vidéoprotection proposé dans le cadre d'un marché à bons de commande sur 4 ans avec le Grand Dole, soit l'implantation de 8 caméras à des points stratégiques de la commune et d'un local technique pour un montant total HT de 117 100 € soit 140 520 € TTC. Même si des subventions sont possibles pour cet investissement, le conseil municipal décide de ne pas donner suite, compte-tenu des projets en cours.

TRAVAUX RUE BASSE : Les travaux confiés à la SJE démarreront en mars 2021 sur toute la rue Basse.

PROJET STATION SERVICE : Le Maire atteste les propositions du Groupe GULF.

CRÈCHE LA NOUNOURSERIE : Le Président de JURA NORD a fait un courrier au Président du SIVU pour demander une modification des statuts en vue d'obtenir plus de représentativité au sein du SIVU compte-tenu du nombre de communes qu'il représente.

O.N.F. : Une délibération sera prise pour accepter la mission d'assistance technique de l'ONF pour la vente groupée sur les parcelles 1,2,3,4,5,7,9,11,21 soit un coût de 288.75 € HT, 346.50 € TTC

PLAQUES DE RUES – RUE DU PÉROUSOT et RUE DU PARC : Le Maire informe le conseil municipal qu'il va signer le devis pour la fourniture des plaques de rues ci-dessus et des numéros correspondant pour un montant de 998.40 € HT, soit 1 198 € TTC.

CABINET INFIRMIER : Le conseil municipal accepte de faire un placard dans le hall pour les archives. Pas d'autres travaux envisagés.

FISCALITÉ GRAND DOLE : Dans le cadre de son pacte fiscal, le Grand Dole prévoit une augmentation de la taxe foncière qui passerait de 3.74 % à 7.90 %, soit une augmentation moyenne de + 60 € par ménage, des dépenses d'investissement revues à la baisse et la répartition des charges entre commune redéfinie. Même si rien n'est arrêté, on s'orienterait vers une augmentation également des efforts demandés aux petites communes pour abonder au budget de la communauté d'agglomération via le mécanisme des compensations.

RÉUNION DE COMMISSIONS AU GRAND DOLE : Les membres du conseil municipal qui ont reçu délégation sont invités à se rendre aux réunions.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC et ENSEIGNE : Martial MAGDELAINE interroge le Maire pour savoir s'il existe une redevance d'occupation du domaine public et une taxe sur les enseignes. Pour ce qui est de la redevance d'occupation du domaine public, la commune a instauré des tarifs pour les commerces ambulants, mais il n'y a pas de tarif concernant les enseignes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Dominique TRONCIN